

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2020/051

L'an deux mille vingt et le quinze mai à 14 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par visio-conférence sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, François DABEZIES, Alain PAISER, Fabienne ROYO, Monique MARTIN, Alain DUCASSE, Joël DEVAUD, Laurent LAGES, Michel SICARD, Bruno FOURCADE, Joëlle ABADIE, Jean-Paul COMPAGNET, Catherine CORREGE, Elisabeth DUCUING, Suzanne SIMOÏS, Jean-Pierre CABOS

Absents et excusés : Jean-Claude CLARENS, Nathalie SALCUNI, Roger LACOME

Objet : programme alveole

La crise sanitaire actuelle a mis en valeur l'urgence d'action pour la mobilité douce, maîtrisée et durable. De nombreuses actions sont mises en place afin de continuer à respecter une distanciation sociale entre les individus et pour inciter les Français et les Françaises à utiliser le vélo comme mode de déplacement quotidien. Ces actions s'inscrivent dans une démarche plus globale de mobilité qui va être menée à l'échelle de la CCPL et en lien avec l'étude de voie verte piloté par le PETR du Pays des Nestes.

Un diagnostic social territorial, mené en partenariat avec la CAF, a également permis de réaliser un important travail de concertation avec les acteurs locaux dans le cadre d'ateliers co-animés entre la CAF et le personnel de la CCPL et qui a abouti à l'émergence d'un fort enjeu lié à la mobilité des personnes, préoccupation essentielle pour accéder aux services centralisés.

L'objectif de cette opération est donc l'incitation à l'utilisation d'une mobilité douce pour la lutte contre la pollution atmosphérique par la mise à disposition d'abris vélos pour remiser en toute sécurité des vélos personnels. Ces premiers équipements répondent à des besoins déjà identifiés par les usagers et réclamés depuis longtemps : pour le Moulin des Baronnie, il complète les vélos électriques du site et sur l'Office de Tourisme de La Barthe de Neste, commune Bourg-Centre, il répond à une demande d'usagers.

Cette action s'inscrit dans un plan global avec 4 autres communes qui se mobilisent également pour s'équiper formant ainsi un maillage territorial relié à Lannemezan avec les communes de La Barthe de Neste, Galan et Pinas.

Un devis a été réalisé par la société ABRI PLUS, éligible au programme ALVEOLE.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
2 abris vélo 6/8 places avec bornes en U (pose comprise)	7 668,00 €	DETR	20 %	1 534,00 €
		Prime ALVEOLE	60 %	4 600,00 €
		Autofinancement	20 %	1 534,00 €
TOTAL	7 668,00 €	TOTAL		7 668,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser la signature du devis de deux abris vélos 6/8 avec bornes en U et pose comprise, auprès de la société ABRI PLUS, dans le cadre du programme de mobilité alveole,
- De valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention DETR sur cette opération, et plus globalement tout financement extérieur mobilisable sur cette opération,
- De le charger d'en informer les conseillers communautaires.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIN 2020



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20200619-2020-051B-DE
Date de télétransmission : 19/06/2020
Date de réception préfecture : 19/06/2020